

DELIBERATION du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: **38**
Nombre de membres présents : **25**
Nombre de votants : **34**
Date de convocation : **19/02/2019**

L'an **Deux Mille DIX-NEUF** le 26 Février, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES, dûment convoqué, s'est réuni à 17h30 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M.René OLIVE, Président.

**OBJET : ACQUISITION DE TERRAINS BUDGET ANNEXE
EAU POTABLE 2019 RESERVOIR POLITG**

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

BERNARDY (Banyuls dels Aspres) - LLOBET (Brouilla) – AUSSEIL (Caixas) - CHINAUD (Calmeilles) - LEHOSSINE (Camélas) – CHEREZ (Castelnou) - PUJOL (Fourques) - TOURNE (Llauro) - VILA (Oms) – BELLEGARDE (Passa) – PUIG (Sainte Colombe) - – XANCHO (Saint Jean Lasseille) - FERRER (Terrats) - OLIVE, GONZALEZ, LAVAIL, LEMORT, VOISIN, MON, BOURRAT, PEREZ (Thuir) – LESNE (Tordères) – ATTARD, ALBERT, (Trouillas) - PERALBA (Villemolaque).

Procurations :

F. CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) à L. BERNARDY
P.TAURINYA (Brouilla) à H.LLOBET
N.CRUCQ (Fourques) à J.L.PUJOL
P. MAURAN (Montauriol) à R.TOURNE
R.TOURNE (Llauro) à M.LESNE
J.C.BERNADAC (Thuir) à J.M.LAVAIL
S.RAYNAL (Thuir) à R.LEMORT
B. BATALLER-SICRE (Thuir) à R.PEREZ
G.FLACHAIRE (Villemolaque) à J.C.PERALBA

Absents:

L.FERRER, P.MAURY (Thuir)
J.AMOUROUX (Tresserre)
B.COUSSOLLE (Trouillas)

Madame Nicole MON est élue secrétaire de séance.

Le vote du compte rendu de la dernière séance du Conseil est reporté à la prochaine séance.

Certifié exécutoire

Publié ou Notifié

le

ACQUISITION DE TERRAINS BUDGET ANNEXE EAU POTABLE 2019 :

VU la délibération n° 82/2017 du 28/9/2017 autorisant toute négociation à intervenir pour l'acquisition de différentes parcelles dans le cadre des actions à mener en matière d'eau et d'assainissement,

Le Président **RAPPELLE** que par délibération n°82/17, le Conseil l'a autorisé à négocier avec les particuliers propriétaires de terrains nécessaires à la régularisation d'occupations domaniales et à la réalisation d'opérations en eau potable et assainissement.

Le montant initialement proposé pour ces acquisitions était estimé à 30 000€.

Au terme de ces négociations, il est proposé de confirmer la volonté d'acquérir ces terrains, selon les caractéristiques détaillées suivantes :

Budget EAU POTABLE 2019

- **Etablissement d'un accès au réservoir de Politg à Camélas.**

La surface des terrains à acquérir est :

.Propriété MODAT : .parcelle B1752 de 1174m2
acquisition partielle de 475 m²
Prix d'acquisition : 25 000€ (hors frais de notaire)
Notaire retenu : Me Karine BERTRAND-GOUVERNAIRE

.Propriété PARENT Michel et Brigitte:

.parcelle B2193* de 238 m2 – acquisition partielle de 157 m²
.parcelle B2194* de 1955 m2 – acquisition partielle de 41 m²
**(nouvelle numérotation suite à division/cession)*
Prix d'acquisition : 5 000€ (hors frais de notaire)
Notaire retenu : Me Karine BERTRAND-GOUVERNAIRE pour la CCA,
Me Henri Philippe pour M.et Mme PARENT

.Propriété RIGOLE Bernard et Marie-Line:

. parcelle B2206 de 1115 m2
acquisition partielle de 112 m²
Prix d'acquisition : ...0...€ (hors frais de notaire) Cession gratuite
Notaire retenu : Me Karine BERTRAND-GOUVERNAIRE

Le Conseil Communautaire,
Où l'exposé de son Président,
Après en avoir valablement délibéré
A l'**UNANIMITE** des membres présents et représentés

APPROUVE l'acquisition par le budget annexe EAU POTABLE 2019, des terrains cadastrés à CAMELAS tels que détaillés ci-après :

.Propriété MODAT : .parcelle B1752 de 1174m2
acquisition partielle de 475 m²
Prix d'acquisition : 25 000€ (hors frais de notaire)
Notaire retenu : Me Karine BERTRAND-GOUVERNAIRE

.Propriété PARENT Michel et Brigitte:

.parcelle B2193 de 238 m² – acquisition partielle de 157 m²

.parcelle B2194 de 1955 m² – acquisition partielle de 41 m²

Prix d'acquisition global : 5 000€ (hors frais de notaire)

Notaire retenu : Me Karine BERTRAND-GOUVERNAIRE pour la CCA,
Me Henri Philippe pour M.et Mme PARENT

.Propriété RIGOLE Bernard et Marie-Line :

. parcelle B2206 de 1115 m²

acquisition partielle de 112 m²

Prix d'acquisition : ...0....€ (hors frais de notaire) Cession gratuite

Notaire retenu : Me Karine BERTRAND-GOUVERNAIRE

AUTORISE le Président à signer les actes définitifs de ces acquisitions auprès des notaires précités,

AUTORISE la signature de tout acte se rapportant à cette affaire.

DIT que les crédits budgétaires de ces opérations immobilières sont inscrits au BP2019 de l'EAU POTABLE, au titre des restes à réaliser 2018, validés.

Ainsi FAIT et DELIBERE à THUIR, les jour, mois et an que dessus.

